

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 022 795

21 N° d'enregistrement national : 14 56109

51 Int Cl⁸ : A 63 B 63/04 (2013.01), A 63 B 63/08

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 27.06.14.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 01.01.16 Bulletin 15/53.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : DECATHLON Société anonyme — FR.

72 Inventeur(s) : NGUYEN GUILLAUME, LANIGAN WILLIAM et LELEU DAVID.

73 Titulaire(s) : DECATHLON Société anonyme.

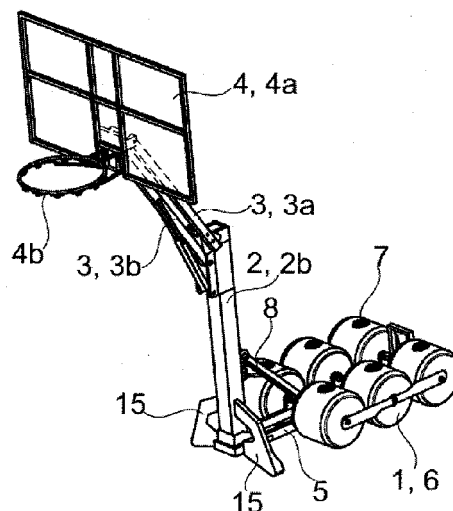
74 Mandataire(s) : STRATO-IP Société à responsabilité limitée.

54 STRUCTURE DE JEU POUR LA PRATIQUE DU BASKETBALL.

57 L'invention concerne une structure de jeu pour la pratique du basketball, comprenant une base (1) disposée en appui sur le sol, ainsi que :

- un élément inférieur (2) monté en rotation sur ladite base entre une position rabattue et une position dressée;
- un élément supérieur (3) sur lequel est monté un panneau de basketball (4), ledit élément supérieur étant monté en rotation sur une extrémité supérieure dudit élément inférieur entre une position pliée et une position déployée;

ladite structure de jeu étant disposée d'une position de rangement à une position d'utilisation en faisant passer successivement l'élément inférieur (2) de la position rabattue à la position dressée, puis l'élément supérieur (3) de la position pliée à la position déployée, l'élément inférieur (2) étant agencé pour venir en appui sur le sol en position dressée.



FR 3 022 795 - A1



L'invention concerne une structure de jeu, notamment pour la pratique du basketball.

5 On connaît de telles structures de jeu qui sont pliables afin de faciliter leur mise en place et leur rangement, notamment en limitant le recours à des outils et/ou le temps nécessaire à de telles opérations, qui peuvent en effet s'avérer dissuasifs tant pour l'utilisation de ladite structure que pour son rangement.

10 Par exemple, le document US-7 407 453 décrit une structure de jeu pour la pratique du basketball comprenant une base disposée en appui sur le sol, ainsi que :

- un élément inférieur monté en rotation sur ladite base entre une position rabattue et une position dressée ;
- un élément supérieur sur lequel est monté un panneau de basketball, ledit
15 élément supérieur étant monté en rotation sur une extrémité supérieure dudit élément inférieur entre une position pliée et une position déployée.

20 En outre, pour permettre le réglage de la hauteur du panneau de basketball, l'élément inférieur présente une première partie montée coulissante dans une deuxième partie entre une position rétractée dans ladite deuxième partie et une position élevée hors de ladite deuxième partie.

25 Ainsi, pour disposer la structure en position d'utilisation, il suffit de faire passer successivement l'élément inférieur de la position rabattue à la position dressée, puis l'élément supérieur de la position pliée à la position déployée, puis d'élever au moins partiellement la première partie de l'élément inférieur, selon la hauteur désirée pour le panneau de basketball.

30 De même, pour disposer la structure en position de rangement, il suffit de rétracter éventuellement la première partie de l'élément inférieur dans la deuxième partie, puis de remettre successivement l'élément supérieur en position pliée et l'élément inférieur en position rabattue, la base formant notamment une boîte de rangement dont le couvercle est solidaire en rotation de

l'élément inférieur pour permettre le rangement de la structure dans ladite boîte lorsque ledit élément inférieur est remis en position rabattue.

5 Cependant, cette structure ne donne pas entière satisfaction, en ce que sa structure reste relativement compliquée. Par ailleurs, pour assurer son maintien en position d'utilisation, la structure ne présente que des bras obliques montés en rotation sur la base et sur l'élément inférieur et destinés à être déployés lors du passage dudit élément inférieur en position dressée, ce qui n'est pas suffisant pour empêcher son basculement vertical.

10

L'invention vise à perfectionner l'art antérieur en proposant notamment une structure de jeu facile à monter en vue de son utilisation et qui, en position pliée de rangement, présente un encombrement minimal et est facile à transporter, et ce tout en assurant un bon maintien en position d'utilisation pour éviter tout risque de basculement.

15

A cet effet, l'invention propose une structure de jeu pour la pratique du basketball, comprenant une base disposée en appui sur le sol, ainsi que :

20

- un élément inférieur monté en rotation sur ladite base entre une position rabattue et une position dressée;
- un élément supérieur sur lequel est monté un panneau de basketball, ledit élément supérieur étant monté en rotation sur une extrémité supérieure dudit élément inférieur entre une position pliée et une position déployée ;

25

ladite structure de jeu étant disposée d'une position de rangement à une position d'utilisation en faisant passer successivement l'élément inférieur de la position rabattue à la position dressée, puis l'élément supérieur de la position pliée à la position déployée, l'élément inférieur étant agencé pour venir en appui sur le sol en position dressée.

30

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures annexées, dans lesquelles :

- les figures 1 représentent une structure de jeu selon l'invention en position de rangement, respectivement en perspective (figure 1a) et de côté (figure 1b) ;
- 5 - les figures 2 représentent une structure de jeu selon l'invention dans laquelle l'élément inférieur est en position dressée, respectivement en perspective (figure 2a) et de côté (figure 2b) ;
- les figures 3 représentent une structure de jeu selon l'invention en position d'utilisation, dans laquelle l'élément inférieur est en position dressée et l'élément supérieur est en position déployée, respectivement en
10 perspective (figure 3a) et de côté (figure 3b) ;
- les figures 4 représentent une structure de jeu selon l'invention en position d'utilisation, dans laquelle la première partie de l'élément inférieur est en outre en position élevée hors de la deuxième partie dudit élément inférieur, respectivement en perspective (figure 4a) et de côté (figure 4b) ;
- 15 - la figure 5 est une représentation partielle en coupe longitudinale de la structure de jeu selon les figures 3, les figures 5a et 5b représentant un agrandissement de respectivement une extrémité inférieure et une extrémité supérieure de l'élément inférieur ;
- les figures 6 et 7 sont des représentations en perspective de la base de la
20 structure de jeu des figures 1 à 4, l'élément inférieur étant en position dressée.

En relation avec ces figures, on décrit ci-dessous une structure de jeu pour la pratique du basketball.

25

La structure de jeu comprend une base 1 disposée en appui sur le sol, un élément inférieur 2 monté en rotation sur ladite base entre une position rabattue et une position dressée, ainsi qu'un élément supérieur 3 sur lequel est monté un panneau de basketball 4 et qui est monté en rotation sur une extrémité supérieure
30 dudit élément inférieur entre une position pliée et une position déployée.

Ainsi, la structure est disponible entre une position de rangement, dans laquelle les éléments inférieur 2 et supérieur 3 sont respectivement en position rabattue

et pliée, et une position d'utilisation, dans laquelle les éléments inférieur 2 et supérieur 3 sont respectivement en position dressée et déployée, et ce en faisant passer successivement l'élément inférieur 2 de la position rabattue à la position dressée, puis l'élément supérieur 3 de la position pliée à la position déployée.

5

La base 1 comprend un châssis central 5 sur lequel l'élément inférieur 2 est monté en rotation, ainsi que des roues 6 montées sur le châssis 5 pour permettre le déplacement de la structure. En relation avec la figure 6, les roues 6 comprennent chacune un moyeu solidarisé au châssis central 5, lesdits moyeux
10 étant agencés pour permettre aux roues 6 de tourner indépendamment les unes des autres.

En particulier, au moins certaines des roues 6 sont agencées pour pouvoir être remplies avec une matière de lest, par exemple de l'eau ou du sable, afin de
15 former un contrepoids à l'élément inférieur 2 en position dressée. Pour ce faire, les roues remplissables 6 comprennent chacune un réservoir cylindrique sur la périphérie duquel une ouverture 7 est disposée pour permettre leur remplissage avec une telle matière de lest.

20 Pour une bonne répartition du poids, les roues remplissables 6 sont réparties par paires de part et d'autre du châssis central 5. En relation avec les figures, la base 1 comprend notamment trois paires de roues remplissables 6 réparties de part et d'autre du châssis central 5.

25 Par ailleurs, l'axe de révolution des réservoirs s'étend horizontalement et perpendiculairement à l'axe longitudinal du châssis 5, afin que la base 1 soit déplaçable en faisant rouler lesdits réservoirs sur leur périphérie.

S'agissant du montage de l'élément inférieur 2, le châssis central 5 comprend
30 une extrémité avant sur laquelle ledit élément inférieur est monté en rotation. Ainsi, pour disposer la structure de jeu en position d'utilisation, l'utilisateur fait tout d'abord passer l'élément inférieur 2 de la position rabattue (figures 1) à la

position dressée (figures 2) en le faisant pivoter par rapport à l'extrémité avant du châssis central 5.

5 En particulier, pour faciliter la disposition de la structure en position d'utilisation, ladite structure comprend un système d'assistance au déplacement de l'élément inférieur 2 en position dressée. Un tel système d'assistance est d'autant plus souhaitable que l'utilisateur, en déplaçant l'élément inférieur 2 en position dressée, doit non seulement manipuler ledit élément inférieur, mais également l'élément supérieur 3 disposé en position pliée sur ledit élément inférieur, ainsi
10 que le panneau de basketball 4 monté sur ledit élément supérieur, ce qui peut s'avérer contraignant du fait du poids total de l'ensemble.

En relation avec les figures, le système d'assistance comprend un bras de liaison 8 qui présente une première extrémité montée en rotation sur l'élément inférieur 2, ainsi qu'une deuxième extrémité montée en translation sur la base 1, par
15 exemple sur un rail formé à cet effet sur le châssis central 5.

Par ailleurs, le système d'assistance comprend des moyens ressorts 9 montés sur le châssis central 5 de part et d'autre de la deuxième extrémité du bras de liaison 8, lesdits moyens ressorts étant agencés pour actionner la translation du bras de liaison 8 par rapport au châssis central 5, de sorte à assister le déplacement de l'élément inférieur 2 en position dressée.
20

Pour ce faire, les moyens ressorts 9 sont bloqués en position contrainte lorsque l'élément inférieur 2 est en position rabattue. Par exemple, les moyens ressorts 9 peuvent être des ressorts de compression – respectivement de traction – qui sont contractés – respectivement étirés – lorsque l'élément inférieur 2 est en position rabattue, de sorte à accompagner la translation du bras de liaison 8 en se détendant – respectivement en se contractant – vers leur position de repos.
25

30

Pour assurer la sécurité, que ce soit durant l'utilisation de la structure ou durant sa disposition en position d'utilisation, ladite structure comprend en outre un

système 10 de blocage de l'élément inférieur 2 en position dressée, afin d'éviter que ledit élément inférieur ne bascule de façon intempestive en position rabattue.

5 En particulier, le système de blocage 10 comprend des moyens pour bloquer le bras de liaison 8 en translation et/ou en rotation, notamment des plots 11 portés par l'un parmi ledit bras de liaison et l'élément inférieur 2, lesdits plots étant destinés à être bloqués dans un dispositif de réception porté par l'autre parmi l'élément inférieur 2 et le bras de liaison 8 lorsque ledit élément inférieur est en position dressée.

10

En relation avec les figures, le dispositif de réception comprend un plateau 12 qui est monté en rotation sur l'élément inférieur 2 et qui présente une fente de blocage des plots 11 montés sur le bras de liaison 8.

15 Ainsi, lors du déploiement de l'élément inférieur 2 en position dressée, les plots 11 viennent se positionner dans la fente de blocage du plateau 12, de sorte à activer le système de blocage 10.

20 Par ailleurs, pour disposer la structure en position de rangement, le plateau 12 est actionné manuellement en rotation pour débloquer les plots 11 de la fente, de sorte à pouvoir déplacer le bras de liaison 8 en translation et ainsi permettre la disposition de l'élément inférieur 2 en position rabattue.

25 En relation avec la figure 7, le système de blocage 10 comprend également un crochet 13 monté en rotation sur le bras de liaison 8 et destiné à être accroché manuellement à une barre transversale avant 14 montée au-dessus du rail sur le châssis central 5, afin d'empêcher la translation dudit bras de liaison dans ledit rail et ainsi contribuer au blocage de l'élément inférieur 2 en position dressée.

30 Pour apporter davantage de stabilité à la structure lorsqu'elle est disposée en position d'utilisation, l'élément inférieur 2 est agencé pour venir en appui sur le sol en position dressée, ce qui permet d'éviter le basculement de ladite structure dans ladite position d'utilisation.

Pour ce faire, l'élément inférieur 2 comprend deux pieds 15 montés de part et d'autre de son extrémité inférieure et destinés à venir en appui sur le sol lorsque ledit élément inférieur est en position dressée. Ainsi, les pieds 15 assurent une
5 meilleure stabilité de la structure en prévenant notamment son basculement sur les côtés, et ce en combinaison avec la base 1 qui forme un contrepoids pour éviter son basculement vers l'avant ou l'arrière. Les pieds 15 permettent également d'empêcher la base 1 de rouler lorsque la structure de jeu est en position d'utilisation.

10

Une fois que l'élément inférieur 2 est en position dressée, l'utilisateur peut disposer la structure de jeu en position d'utilisation en faisant passer l'élément supérieur 3 de la position pliée (figures 2), dans laquelle ledit élément supérieur est disposé contre ledit élément inférieur, à la position déployée (figures 3), et ce
15 en faisant pivoter manuellement ledit élément supérieur par rapport à l'extrémité supérieure de l'élément inférieur 2 sur laquelle il est monté en rotation.

L'élément supérieur 3 comprend une extrémité libre sur laquelle est monté le panneau de basketball 4, ledit panneau comprenant une planche 4a et un arceau
20 4b sur lequel un filet peut être accroché.

Pour limiter l'encombrement de la structure de jeu lorsqu'elle est disposée en position de rangement, le panneau de basketball 4 peut être agencé de manière à être rabattu contre l'élément supérieur 3 qui est lui-même disposé contre
25 l'élément inférieur 2 lorsque disposé en position pliée. Pour ce faire, le panneau de basketball 4 peut être monté en rotation sur l'extrémité libre de l'élément supérieur 3.

Par ailleurs, l'arceau 4b peut être monté en rotation sur le panneau 4 afin d'être
30 rabattu contre la planche 4a lorsque la structure de jeu est en position de rangement. En variante, l'arceau 4b peut être monté de façon réversible sur le panneau 4 au moyen d'un système sans outil, afin de permettre à l'utilisateur de démonter facilement ledit arceau lorsqu'il souhaite ranger la structure de jeu.

En particulier, comme représenté sur les figures 3 et 4, l'élément supérieur 3 comprend deux paires des barres parallèles supérieures 3a et inférieures 3b qui présentent chacune une extrémité arrière montée en rotation sur l'extrémité supérieure de l'élément inférieur 2, ainsi qu'une extrémité avant sur laquelle le panneau de basketball 4 est monté en rotation. Ainsi, l'élément supérieur 3 forme un parallélogramme déformable qui permet à l'utilisateur de faire passer ledit élément supérieur en position déployée et de dresser le panneau de basketball 4 en un seul geste.

10

En outre, pour faciliter la disposition de l'élément supérieur 3 en position déployée, ledit élément supérieur comprend une poignée 16 que l'utilisateur peut saisir pour manipuler ledit élément supérieur.

15

La structure de jeu comprend en outre un système de verrouillage de l'élément supérieur 3 en position déployée, afin d'éviter tout basculement intempestif dudit élément supérieur en position pliée, notamment durant l'utilisation de la structure, et ainsi assurer la sécurité des utilisateurs.

20

Pour ce faire, le système de verrouillage comprend un crochet 17 monté sur l'un parmi les éléments supérieur 3 et inférieur 2, ledit crochet étant accroché manuellement sur l'autre parmi lesdits éléments inférieur et supérieur lorsque ledit élément supérieur est en position déployée. En particulier, le crochet 17 peut être monté en rotation pour faciliter sa manipulation par l'utilisateur.

25

En relation avec la figure 5b, le crochet 17 est monté sur l'élément supérieur 3 et l'élément inférieur 2 comprend un dispositif portant un picot 18 sur lequel ledit crochet est accroché lorsque ledit élément supérieur est en position déployée.

30

Sur les figures 3, l'élément inférieur 2 est en position dressée et l'élément supérieur 3 est en position déployée, le panneau de basketball 4 et l'arceau 4b qu'il porte étant dressés vers l'avant. La structure de jeu peut donc être utilisée.

Toutefois, selon le niveau de pratique de l'utilisateur, son âge et/ou sa taille, la hauteur du panneau 4 peut être réglée. Pour ce faire, l'élément inférieur 2 comprend une première partie 2a montée coulissante dans une deuxième partie 2b entre une position rétractée dans ladite deuxième partie (figures 3) et une position élevée hors de ladite deuxième partie (figures 4), ledit élément inférieur étant équipé d'un système d'actionnement du déplacement de ladite première partie en position élevée.

En particulier, l'extrémité inférieure de la deuxième partie 2b est montée en rotation sur le châssis central 5 et porte les deux pieds 15, et l'élément supérieur 3 est monté en rotation sur une extrémité supérieure de la première partie 2a.

En relation avec les figures 5, le système d'actionnement comprend une sangle 19 dont une première extrémité est fixée à la deuxième partie 2b, ladite sangle étant montée sur un moyen d'enroulement autour de sa deuxième extrémité. En particulier, le moyen d'enroulement comprend une manivelle 20 montée sur la deuxième partie 2b, notamment sur un boîtier 21 porté par ladite deuxième partie et à l'intérieur duquel la deuxième extrémité de la sangle 19 débouche pour s'enrouler autour de ladite manivelle.

En outre, la deuxième partie 2b comprend une glissière 22 fixée sur son extrémité supérieure, la sangle 19 coulissant hors de ladite glissière lors de son enroulement autour de sa deuxième extrémité.

Par ailleurs, la première partie 2a est en appui sur la sangle 19 entre ses première et deuxième extrémités pour pouvoir être déplacée en position élevée – respectivement rétractée – par enroulement – respectivement déroulement – de ladite sangle.

En relation avec les figures 5 et 5a, la première partie 2a comprend une glissière 23 formée sur son extrémité inférieure et dans laquelle coulisse la sangle 19 lors de l'actionnement du système.

Pour éviter que le poids total de l'ensemble première partie 2a – élément supérieur 3 – panneau de basketball 4 ne repose sur la sangle 19, notamment sur la portion de ladite sangle disposée dans la glissière 23 de ladite première partie, le système d'actionnement peut comprendre un dispositif de sécurité qui, lorsqu'il est actionné, soutient ladite première partie pour la bloquer à la hauteur
5 désirée.

En particulier, un tel dispositif de sécurité peut comprendre une goupille destinée à être disposée dans un orifice formé sur la première partie 2a et correspondant
10 à une hauteur souhaitée pour le panneau 4, l'utilisateur tirant ladite goupille hors dudit orifice avant de dérouler la sangle 19 du moyen d'enroulement 20 lorsqu'il souhaite rétracter ladite première partie dans la deuxième partie 2b, par exemple lors de la disposition de la structure en position de rangement.

15 Pour assurer la sécurité des utilisateurs durant l'utilisation de la structure de jeu, le système d'actionnement comprend en outre un dispositif de blocage de la première partie 2a en position élevée, afin d'éviter tout déplacement intempestif de ladite première partie vers sa position rétractée, et donc tout abaissement brutal et incontrôlé, et donc potentiellement dangereux, du panneau 4 de
20 basketball.

Pour ce faire, le dispositif de blocage est notamment agencé pour bloquer le moyen d'enroulement 20 de la sangle 19, de sorte que l'utilisateur doit actionner manuellement ledit dispositif pour pouvoir dérouler ladite sangle et ainsi disposer
25 la première partie 2a en position rétractée.

En particulier, le dispositif de blocage peut être un dispositif de sécurité à goupille tel que décrit précédemment, dont la goupille est agencée pour bloquer la première partie 2a en position élevée tout en bloquant en rotation le moyen
30 d'enroulement 20 de la sangle 19. Ainsi, pour pouvoir dérouler la sangle 19, l'utilisateur est obligé de retirer d'abord la goupille, ce qui permet d'éviter que la sangle 19 ne soit déroulée alors que la première partie 2a est bloquée en position élevée. En effet, si l'utilisateur débloquait la première partie 2a alors que la sangle

19 est déroulée, ladite première partie coulisserait brutalement dans la deuxième partie 2b, ce qui entraînerait une descente brutale et incontrôlée, et donc potentiellement dangereuse, du panneau 4 de basketball.

- 5 Selon une autre réalisation, le dispositif de blocage peut comprendre une roue à rochet comprenant des dents sur sa circonférence et solidaire en rotation du moyen d'enroulement 20, ainsi qu'un loquet destiné à s'encliqueter dans une des dents de ladite roue lorsque le moyen d'enroulement 20 est actionné pour enrouler la sangle 19 et élever la première partie 2a, de sorte à former une butée
- 10 avec ladite dent pour empêcher la rotation dudit moyen dans le sens inverse de déroulement de ladite sangle. Ainsi, pour pouvoir dérouler la sangle 19 et rétracter la première partie 2a, l'utilisateur doit d'abord dégager manuellement le loquet de la roue à rochet.
- 15 Selon une autre réalisation, notamment lorsque le moyen d'enroulement comprend une manivelle 20, le dispositif de blocage peut également comprendre un moyen destiné à interférer avec ladite manivelle pour empêcher sa rotation dans le sens du déroulement de la sangle 19. En particulier, le système d'actionnement comprend un loquet 24 monté en rotation sur la deuxième partie
- 20 2b à proximité de la manivelle 20, l'utilisateur faisant tourner manuellement ledit loquet pour le disposer contre la poignée de la manivelle 20 afin de bloquer celle-ci en rotation.

REVENDICATIONS

1. Structure de jeu pour la pratique du basketball, comprenant une base (1)
5 disposée en appui sur le sol, ainsi que :

- un élément inférieur (2) monté en rotation sur ladite base entre une position rabattue et une position dressée;

- un élément supérieur (3) sur lequel est monté un panneau de basketball (4), ledit élément supérieur étant monté en rotation sur une extrémité
10 supérieure dudit élément inférieur entre une position pliée et une position déployée ;

ladite structure de jeu étant disposée d'une position de rangement à une position d'utilisation en faisant passer successivement l'élément inférieur (2) de la position rabattue à la position dressée, puis l'élément supérieur (3) de la position pliée à
15 la position déployée, ladite structure de jeu étant caractérisée en ce que l'élément inférieur (2) est agencé pour venir en appui sur le sol en position dressée.

2. Structure de jeu selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle
20 comprend un système d'assistance au déplacement de l'élément inférieur (2) en position dressée.

3. Structure de jeu selon la revendication 2, caractérisée en ce que le système d'assistance comprend un bras de liaison (8) qui présente une première extrémité montée en rotation sur l'élément inférieur (2), ainsi qu'une deuxième extrémité
25 montée en translation sur la base (1).

4. Structure de jeu selon la revendication 3, caractérisée en ce que le système d'assistance comprend des moyens ressorts (9) montés sur la base (1) de part et d'autre de la deuxième extrémité du bras de liaison (8).

30 5. Structure de jeu selon la revendication 4, caractérisée en ce que les moyens ressorts (9) sont en position contrainte lorsque l'élément inférieur (2) est en position rabattue.

6. Structure de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle comprend un système de blocage (10) de l'élément inférieur (2) en position dressée.

5

7. Structure de jeu selon la revendication 6 quand elle dépend de la revendication 3, caractérisée en ce que le système de blocage (10) comprend des moyens (11, 12, 13) pour bloquer le bras de liaison (8) en translation et/ou en rotation.

10

8. Structure de jeu selon la revendication 7, caractérisée en ce que le système de blocage (10) comprend des plots (11) portés par l'un parmi le bras de liaison (8) et l'élément inférieur (2), lesdits plots étant destinés à être bloqués dans un dispositif de réception (12) porté par l'autre parmi l'élément inférieur (2) et le bras de liaison (8) lorsque ledit élément inférieur est en position dressée.

15

9. Structure de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que l'élément inférieur (2) comprend deux pieds (15) montés de part et d'autre de son extrémité inférieure est destinés à venir en appui sur le sol lorsque ledit élément inférieur est en position dressée.

20

10. Structure de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisée en ce qu'elle comprend un dispositif de verrouillage de l'élément supérieur (3) en position déployée.

25

11. Structure de jeu selon la revendication 10, caractérisée en ce que le dispositif de verrouillage comprend un crochet (17) monté sur l'un parmi les éléments supérieur (3) et inférieur (2), ledit crochet étant accroché manuellement sur l'autre parmi lesdits éléments inférieur et supérieur lorsque ledit élément supérieur est en position déployée.

30

12. Structure de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisée en ce que l'élément supérieur (3) comprend deux paires de barres

parallèles supérieures (3a) et inférieures (3b) qui présentent chacune une extrémité arrière montée en rotation sur une extrémité libre de l'élément inférieur (2) et une extrémité avant sur laquelle le panneau de basketball (4) est monté en rotation.

5

13. Structure de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisée en ce que l'élément inférieur (2) comprend une première partie (2a) montée coulissante dans une deuxième partie (2b) entre une position rétractée dans ladite deuxième partie et une position élevée hors de ladite deuxième partie, ledit élément inférieur étant équipé d'un système d'actionnement du déplacement de ladite première partie en position élevée.

10

14. Structure de jeu selon la revendication 13, caractérisée en ce que le système d'actionnement comprend une sangle (19) dont une première extrémité est fixée à la deuxième partie (2b), ladite sangle étant montée sur un moyen (20) d'enroulement autour de sa deuxième extrémité, la première partie (2a) étant en appui sur ladite sangle entre ses première et deuxième extrémités pour pouvoir être déplacée en position élevée – respectivement rétractée – par enroulement – respectivement déroulement – de ladite sangle.

15

20

15. Structure de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisée en ce que la base (1) comprend :

- un châssis central (5) sur lequel l'élément inférieur (2) est monté en rotation ;
- des roues (6) montées sur ledit châssis pour permettre le déplacement de ladite structure.

25

16. Structure de jeu selon la revendication 15, caractérisée en ce qu'au moins certaines des roues (6) sont agencées pour pouvoir être remplies avec une matière de lest afin de former un contrepoids à l'élément (2) en position dressée pour l'utilisation de ladite structure.

30

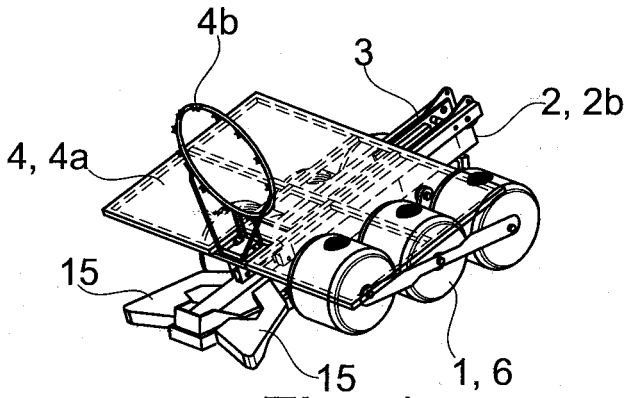


Fig. 1a

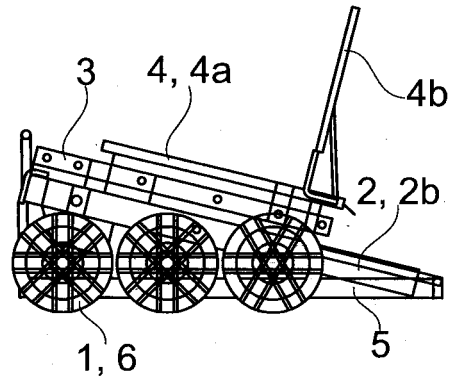


Fig. 1b

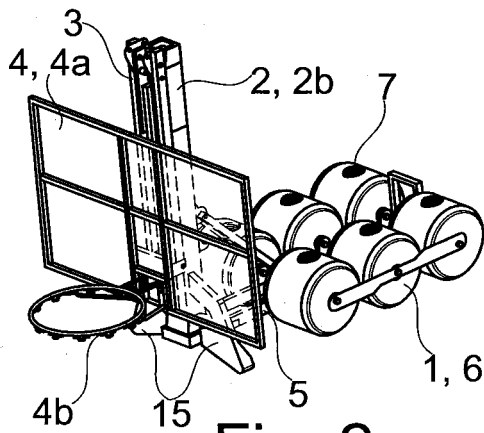


Fig. 2a

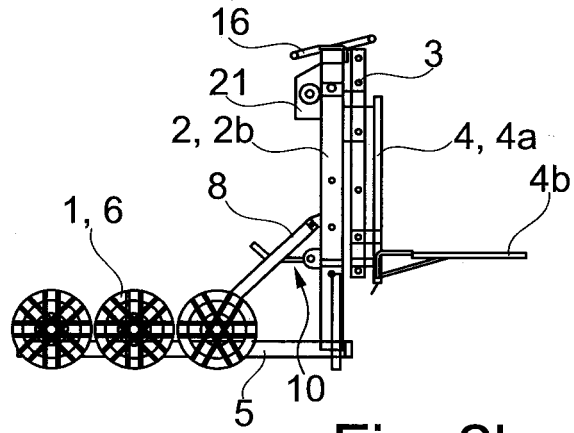


Fig. 2b

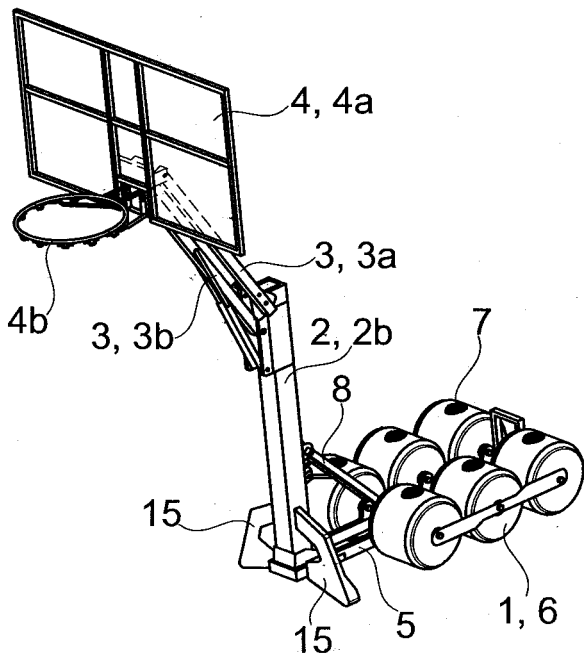


Fig. 3a

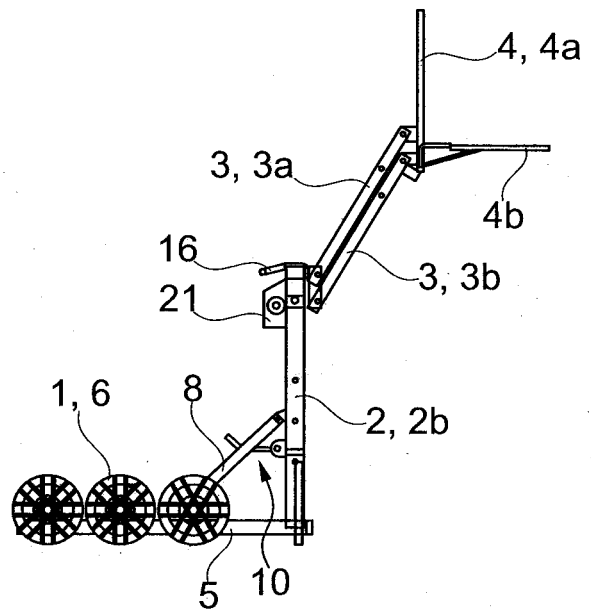


Fig. 3b

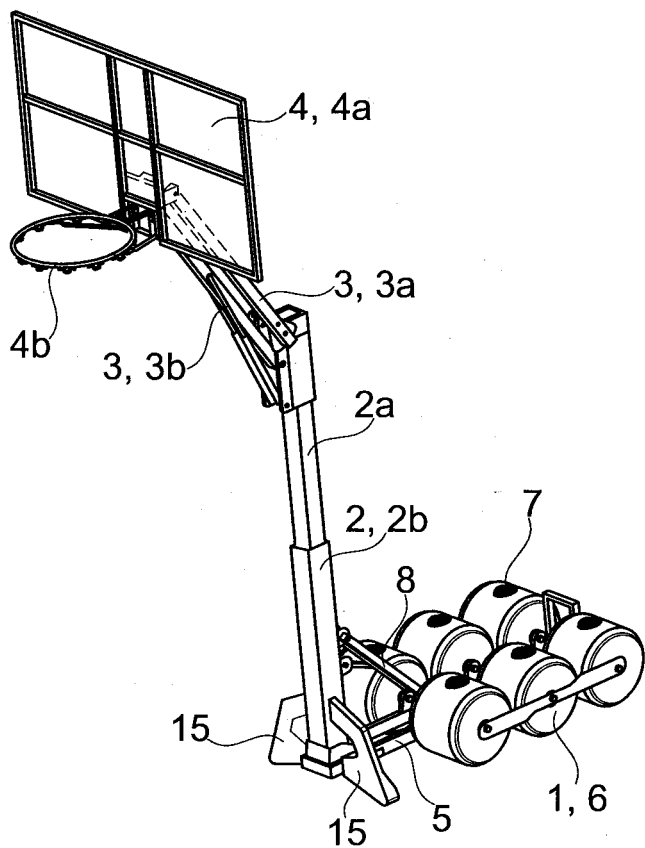


Fig. 4a

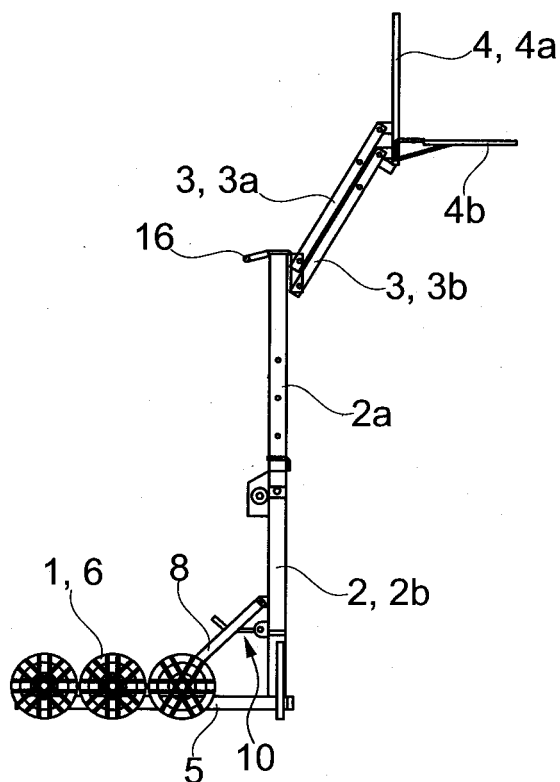


Fig. 4b

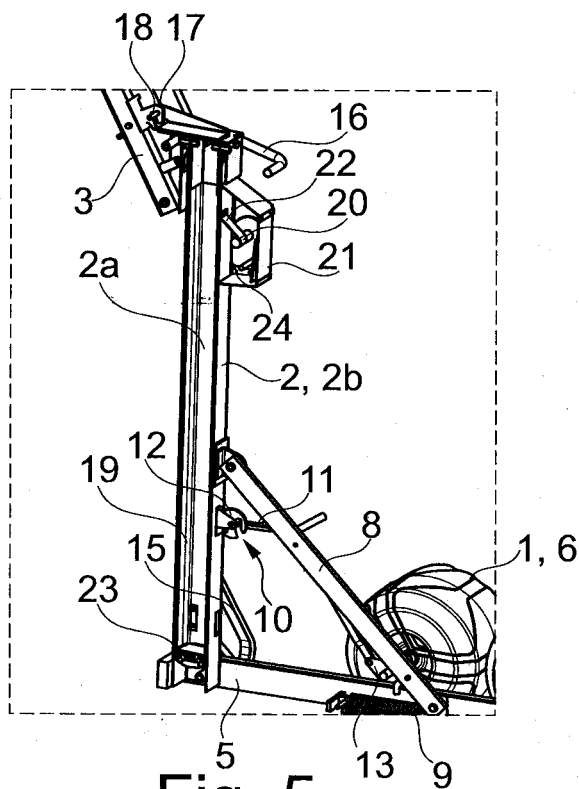


Fig. 5

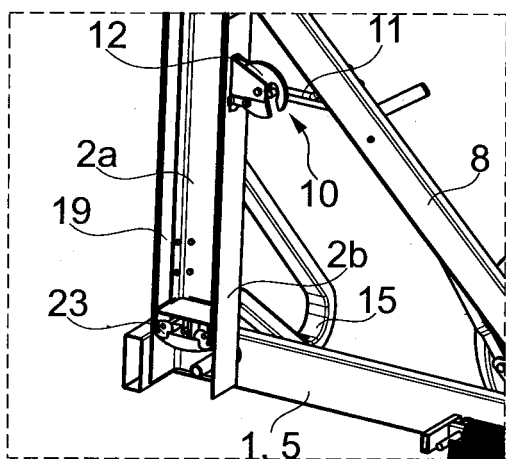


Fig. 5a

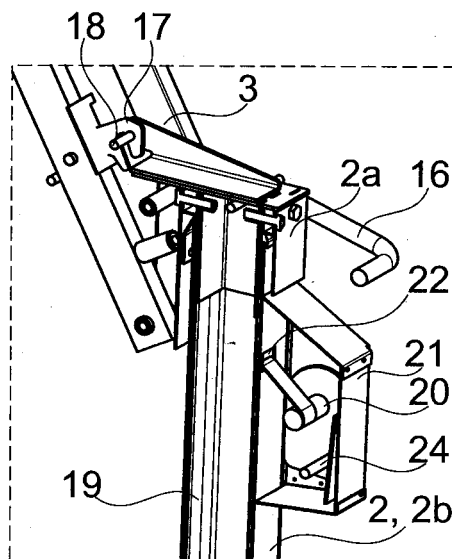


Fig. 5b

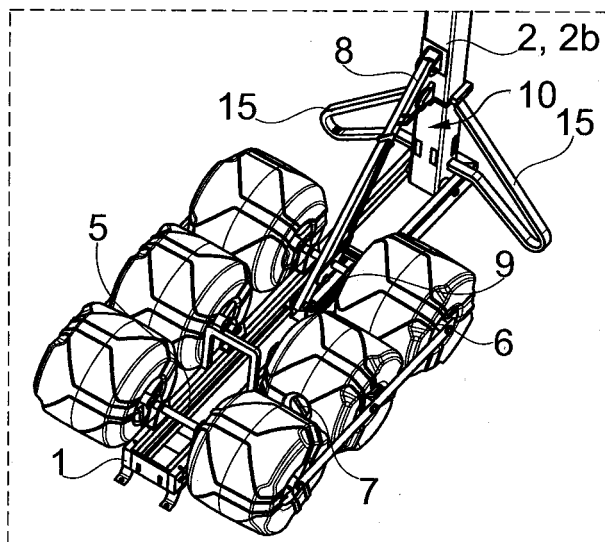


Fig. 6

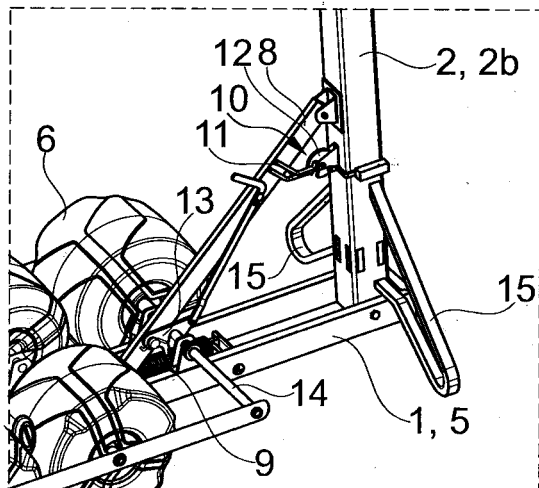


Fig. 7



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 798589
FR 1456109

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	US 7 407 453 B2 (SHANNON CHRISTOPHER J [US]) 5 août 2008 (2008-08-05) * colonne 7, ligne 9 - ligne 44; figure 15 * -----	1-16	A63B63/04 A63B63/08
Y	US 2012/184401 A1 (SHEPHERD LAWRENCE [US] ET AL) 19 juillet 2012 (2012-07-19) * alinéa [0039] - alinéa [0082]; figures 1-21 *	1-16	
A	WO 2004/071586 A2 (PORTER ATHLETIC EQUIPMENT COMP [US]) 26 août 2004 (2004-08-26) * alinéa [00015] - alinéa [00022]; figures 1-8 *	1-16	
A	US 2007/232421 A1 (NYE S C [US] ET AL) 4 octobre 2007 (2007-10-04) * alinéa [0058] - alinéa [0101]; figures 1-33 *	1-16	
A	US 2007/238559 A1 (NYE S C [US] ET AL) 11 octobre 2007 (2007-10-11) * alinéa [0062] - alinéa [0104]; figures 1-18 *	1-16	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) A63B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
9 mars 2015		Jekabsons, Armands	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1456109 FA 798589**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **09-03-2015**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 7407453	B2	05-08-2008	AUCUN	

US 2012184401	A1	19-07-2012	AUCUN	

WO 2004071586	A2	26-08-2004	AU 2003297434 A1	06-09-2004
			US 2004157688 A1	12-08-2004
			WO 2004071586 A2	26-08-2004

US 2007232421	A1	04-10-2007	AUCUN	

US 2007238559	A1	11-10-2007	AUCUN	
